

CONSEIL MUNICIPAL de MEUSNES
SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

- :- :- :- :- :- :- :-

*L'An deux Mil vingt-trois, le 08 février à 18h45, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Patrick **GIBAUT**, Maire, le 03 février 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.*

Etaient présents :

*Adjoints : Mme **ROUPILLARD** Laurence, M. **LARCHET** Freddy, M. **SINSON** Daniel
Conseillers : Mme **SERIEYS** Véronique, , M. **POITOUX** Didier, Mme **DANGER** Pascale,
M. **FRANCHET** Anthony, Mme **SOUVENT** Charlène, Mme **OLIVIER** Ludivine,
Mme **SIBOTTIER** Ophélie formant la majorité des membres en exercice.*

*Mme **BRIGOT** Andrée a donné procuration à Mme **SERIEYS** Véronique
M. **GAILLARD** Julien a donné procuration à Mme **ROUPILLARD** Laurence
Mme **CHUET** Céline a donné procuration à M. **GIBAUT** Patrick
M. **DE CARVALHO** Nicolas a donné procuration à M. **POITOUX** Didier*

*Mme **DANGER** Pascale été élue secrétaire de séance, ce qu'elle a acceptée.*

***Actualisation de la majoration de la redevance pour défaut de branchement appliquée aux propriétaires non raccordés à l'assainissement bien que desservis :**

Le propriétaire dont la maison qui n'est pas raccordée à l'assainissement collectif, bien que desservie, doit être raccordé dans un délai de deux ans après la fin des travaux de réseau EU collectif (sauf dérogation du SPANC pour construction de moins de 10 ans). La majoration pour défaut de raccordement, de la redevance à l'assainissement pour les propriétaires non raccordés était de 75% pour encourager les raccordements au plus vite, cette taxe sera désormais de 100%, à partir de l'année 2023.
Adopté à l'unanimité.

*Accord de principe sur l'adhésion de la CCV2C au Syndicat Mixte fermé »SCoT »de la Vallée du cher à la Sologne :

La proposition de l'adhésion de la Communauté de Communes au Val de Cher Controis au Syndicat mixte fermé « Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) » de la Vallée du Cher à la Sologne, permettra à notre commune de simplifier l'élaboration des documents territoriaux notamment le PLUI et ne sera donc plus arbitré par le Préfet.
Adopté à l'unanimité.

*Validation du tracé GR du Pays de Valençay :

Demande d'inscription d'un tracé pédestre de 1 Km entre la Collardiére et la Monatière au Plan Départemental Itinéraire des Promenades et des Randonnées (PDIPR) afin d'en protéger le tracé.
Adopté à l'unanimité.

* Projet d'acquisition de deux logements vacants situés en centre bourg appartenant à Terre de Loire Habitat (TDLH) :

Terre de Loire Habitat met en vente 2 logements T3 situés rue Paul Verlaine en centre bourg :
Le numéro 95 pour la somme de 80 000 euros et le au numéro 61 dont l'estimation est en cours.
La commune projette de faire l'acquisition de ces logements vacants afin de créer 2 locations annuelles et d'y accueillir des familles avec des jeunes enfants.

Adopté à l'unanimité.

* Jury d'assises 2024 :

Chaque début d'année la commune procède au tirage au sort de 3 électeurs pour le jury d'assises 2024.

- N°465 Mme LEPRISSE Josette
- N°273 M DUVOUX Alexandre
- N°650 Mme ROMET Monique

*Questions diverses

-La rumeur annonçant la vente de la société David Industrie est infondée.

M. VIDAL, directeur, a démenti. Il s'agit d'un processus entre banque et société appelé LEACE BACK.

-Suite à la liquidation judiciaire de l'EARL ROUSSEAU (fromagerie et chèvrerie) une vente aux enchères du matériel est prévue le 1er Mars 2023.

-M. DAUMAS Yann, agent technique territorial, a demandé une mise en disponibilité de 5 ans à partir du 31 Mars 2023 (lecture de sa lettre adressée au maire).

-Mme VALLET Maryse, agent technique territorial, a fait une demande de rupture conventionnelle à terme du 09 avril 2023. Cette demande est refusée par la commission du personnel et également refusée par le Conseil Municipal (13 contres - 2 abstentions).
Le départ de Mme Vallet sera accepté par une

demande de mise en disponibilité ou par démission.

-Lien Meusnois : très bon retour satisfaisant de la population et le maire remercie la commission communication et en particulier, Ludivine Olivier, qui a beaucoup œuvré dans la mise en page de ce Lien Meusnois de Janvier.

Le maire propose que Mme Ludivine Olivier soit nommée Conseillère Municipale Déléguée au prochain conseil municipal.

***Date du prochain Conseil Municipal :
Mardi 7 mars 2023 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h40.